



## Une plateforme pour les acteurs de la solidarité énergétique durable :

### « Plateforme Énergie Solidaire et Climat »

Le droit d'accès à l'énergie est de plus en plus reconnu et promu lors de rencontres nationales ou internationales. En effet, même si ce droit n'a pas été cité dans les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) adoptés en 2000, il s'agit bien d'une clé indispensable dans la lutte contre la pauvreté que mènent de nombreux pays par la mise en œuvre de programmes d'aide au développement. C'est également un des leviers pour prendre en compte la dimension « changement climatique » dans les projets de solidarité internationale. Les prochains Objectifs du Développement Durable (ODD) devraient en faire la démonstration.

Le rôle des collectivités territoriales engagées dans la coopération décentralisée a évolué ces dix dernières années. Elles sont de plus en plus passées du statut de bailleurs à celui de maîtres d'ouvrage et sont désormais des acteurs majeurs de la solidarité internationale confortées en cela par une législation renforcée (notamment la loi Thiollière de 2007). Elles sont donc de plus en plus présentes et impliquées dans chacune des étapes des projets.

La loi Oudin Santini (9 février 2005), consacrée à l'eau et à l'assainissement, avait ouvert la voie. Un amendement de décembre 2006 (loi relative au secteur de l'énergie) autorise dorénavant les communes, les établissements publics intercommunaux et les syndicats de la distribution du gaz et de l'électricité à consacrer jusqu'à 1% de leurs ressources à des actions de solidarité internationale. Ce qui doit aider l'implication des collectivités territoriales pour le volet accès à l'énergie de leurs projets de coopérations décentralisées. La réalité est autre démontrant ainsi que le secteur de « l'énergie solidaire » est encore peu connu et mal « traité ».

Pourtant, il mobilise un très grand nombre d'acteurs tels que les ONG, de nombreuses collectivités du Nord et du Sud, les fondations mais aussi les institutions nationales ou internationales, le secteur privé etc. Cette multiplicité des acteurs ne facilite pas toujours la synergie et le partage de l'information.

#### **Pourquoi une plateforme ?**

L'idée de la création d'une « plateforme solidarité énergie climat » repose sur ces constats qu'Électriciens sans Frontières, l'ARENE Île-de-France, l'ADEME et le GRET ont pu faire ces dernières années avec une idée forte : les actions en faveur du droit à l'énergie sont encouragées mais il manque un réel outil au service des collectivités territoriales pour capitaliser, échanger, profiter des complémentarités, coopérer et enclencher une vraie dynamique solidaire. Cette plateforme a l'ambition d'être ce levier de mobilisation, de synergies et d'actions pour les projets « d'accès à l'énergie » dans les pays du Sud.

Nous proposons un lieu de « concertation-action », d'échanges et de rencontres permettant la mise en commun d'expériences, de bonnes pratiques, et de capitalisation de connaissances. L'objectif est d'améliorer l'efficacité des acteurs de ce secteur qui, par ailleurs, soutiennent très largement la mise en place d'une telle plateforme, en leur apportant l'information nécessaire à la réalisation de leurs projets.



L'étude de faisabilité d'une telle plateforme, réalisée par « Consultants sans Frontières » pour les acteurs de l'énergie solidaire, a mis en exergue trois missions principales :

- le plaidoyer ;
- les échanges et la capitalisation ;
- la promotion et l'accompagnement de projets.

Il s'agit d'un socle fort permettant la création de sous-ensembles d'activités comme l'évaluation et la labellisation des projets, l'aide au montage et à la recherche de financement des projets, la mise en place d'un annuaire des acteurs du secteur ou encore l'aide à la mise en place de partenariats. Il faut aussi tenir compte des outils existants en les mobilisant dans cette plateforme.

Dans la perspective de la prochaine négociation climat en 2015 (COP 21), il est proposé d'insister sur la complémentarité entre accès à l'énergie et changement climatique. Les Plans climat territoriaux sont des outils qui doivent être mieux coordonnés au Nord comme au Sud. Si un Plan climat au Sud coordonne et mobilise plusieurs collectivités au Sud, la coordination et les complémentarités des collectivités françaises menant des actions de coopération décentralisée dans une même région au Sud sont sous-mobilisées.

Lors d'une rencontre le 14 octobre 2014, la plateforme a été initiée afin de devenir véritablement opérationnelle en 2015 avec un déploiement qui se fera progressivement. Ce sera également l'occasion d'inviter de nouveaux acteurs à venir nous rejoindre, afin d'enrichir la réflexion. Des groupes de travail thématiques seront mis en place : il pourra aussi bien s'agir du pompage de l'eau, du lien énergie-climat que du renforcement des compétences des acteurs. Ces groupes seront un premier pas vers la capitalisation de connaissances, de son partage et d'une réflexion commune pour le futur. Ils contribueront aux activités et au suivi de la plateforme pendant un an, au bout duquel une nouvelle Rencontre permettra de préciser les contours, les priorités et modes d'actions, enfin de consolider les bases d'un outil que l'on souhaite efficace et pérenne.